

SEPTEMBRE
2020

Le Petit Cosméen

BULLETIN MUNICIPAL - N° 77



EDITO

Mesdames, Messieurs,
chers Cosméens,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

La crise sanitaire due à la pandémie de la COVID-19 a engendré une fin et un début de mandat compliqués.

Elue le 15 mars dernier, votre nouvelle équipe municipale a pris officiellement ses fonctions le 27 mai.

Durant cette période transitoire, avec Jean-Yves TESSIER, nous avons géré le quotidien et mis en place un service d'aide aux personnes les plus vulnérables. Une continuité de service a été assurée par les agents communaux, qu'ils en soient remerciés.

Je veux également retenir que la solidarité, sous toutes ses formes, nous a permis, tous ensemble, de traverser les moments les plus difficiles.

Aujourd'hui, la situation reste compliquée, les mesures sanitaires bouleversent notre quotidien ; le virus a modifié nos habitudes de vie et suscite de l'inquiétude.

C'est dans ce contexte que vos élus œuvrent à faire respecter les nombreux protocoles imposés par les services de l'Etat.

Ainsi, nos enfants ont repris le chemin de l'école dans des conditions sanitaires optimales.

Les associations ont été privées d'activités, aussi, il était important qu'elles puissent reprendre celles-ci tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Nous ne devons pas perdre la vigilance nécessaire face au virus. Les gestes barrières et les mesures d'hygiène doivent être appliqués.

Malgré cette situation et depuis leur prise de fonction, vos élus se sont immédiatement mis au travail pour lancer les projets proposés durant la campagne.

Durant ce trimestre, de nouveaux services devraient voir le jour sur notre commune, ce qui sans nul doute, renforcera notre attractivité.

Prenez soin de vous.

Votre Maire,
Philippe RICHARD



FOCUS

DU MOUVEMENT DANS LE COMMERCE LOCAL

Le dynamisme du commerce cosméen n'est plus à prouver. La mairie est d'ailleurs aux côtés des commerçants, artisans et entrepreneurs pour les soutenir au maximum.

Preuve du dynamisme économique local, deux nouveautés sont à souligner en cette période de rentrée.

La première concerne le bar-restaurant La Chicane situé dans la rue nationale. Charly Fouasnon, après plusieurs années de bons et loyaux services, a décidé de céder son affaire.

Il est remplacé par Didier et Nathalie Goupil. Les nouveaux propriétaires de l'établissement accueillent les clients 7 jours sur 7 dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

La seconde nouveauté concerne le déménagement de l'institut Douceur Marine. La propriétaire vient

de déménager et a fait le choix de s'installer dans les locaux de l'ancien Crédit Mutuel. L'institut bénéficie dorénavant de locaux plus fonctionnels et mieux adaptés à son activité. Ces nouveaux lieux sont aussi beaucoup plus accueillants pour la clientèle.

Douceur Marine : 16, rue nationale - 02 43 33 42 20

La Chicane : 44, rue nationale - 02 43 33 88 72



UNE OSTÉOPATHE VA S'INSTALLER AU CENTRE DE SANTÉ



Une ostéopathe va s'installer à Saint-Cosme-en-Vairais, en libéral, dès le 5 octobre. Après un assistantat d'un an dans la région, Cynthia Le Boucher a en effet décidé d'occuper le cabinet actuellement disponible du centre de santé de la place des Promenades au 43 rue nationale.

Diplômée depuis 2019, après cinq ans d'études au sein de l'école Ostéobio à Cachan, la praticienne est heureuse de collaborer avec la doctoresse, Mathilde Gilet.

Elle recevra les patients (nourrissons, enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes atteintes de handicaps, sportifs, femmes enceintes et en postpartum) pour des douleurs de dos, des douleurs articulaires, des troubles digestifs ou gynécologiques.

Les consultations se dérouleront le lundi, mardi et jeudi toute la journée ainsi que le vendredi matin.

Renseignements et rendez-vous au :

 **06 46 83 68 04**

Possibilité prendre RDV en Ligne sur :

Doctolib.fr

VIE MUNICIPALE

TROMBINOSCOPE NOUVELLE MUNICIPALITÉ



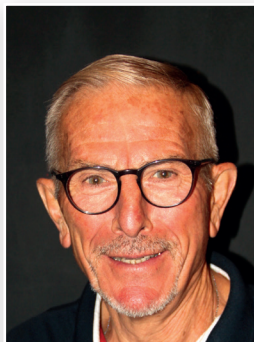
Philippe RICHARD
Maire - 59 ans

Ex chargé de secteur en immobilier social.
Vice-Président de la CDC Maine Saosnois



Marie-Pierre CHAMIER

1^{er} adjoint - 59 ans
Retraîtée de l'enseignement



Michel LANGELIER

2^{ème} adjoint - 71 ans
Retraité de la Gendarmerie



Jocelyne GOUIC

3^{ème} adjoint - 51 ans - Secrétaire comptable - Déléguée communautaire



Philippe LECOURT

4^{ème} adjoint - 60 ans
Exploitant Agricole



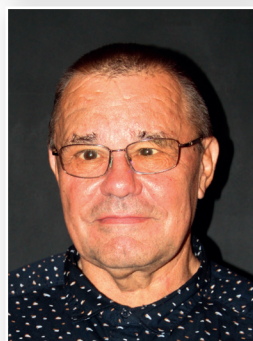
Nadège RENIER

49 ans - Contrôleur Principal des Finances Publiques - Conseillère déléguée auprès des commerçants, en charge du dossier ORT



Mathieu LAUNAY

41 ans - Commerçant -
Conseiller délégué auprès des associations



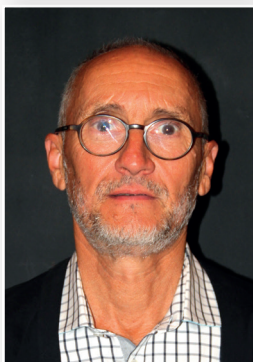
Pierre FORTIN

68 ans - Retraité Alcoa - Conseiller délégué en charge du suivi des travaux



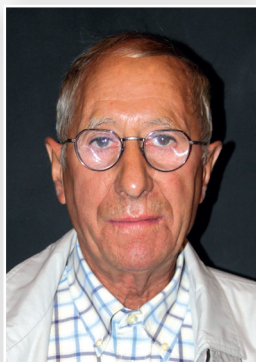
Mélanie HASTAIN

37 ans - Assistante maternelle -
Déléguée communautaire



Jacques PIETTE

62 ans - Professeur d'économie gestion -
Délégué communautaire



Roger TORCHET

73 ans - Retraité - 1^{er} Vice-Président
SIAEP Perche Sarthois Le Vairais



Alain PARIS

60 ans - Gérant société



Stéphanie LAURENT

45 ans - Responsable qualité informatique



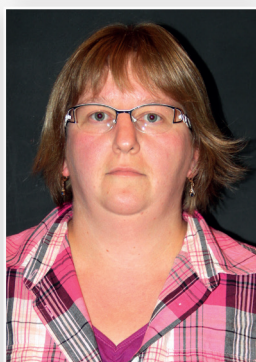
Karine BERGUA

46 ans - Gestionnaire notices



Armelle PAUMIER

49 ans - Mère au foyer



Aurélie BONHOMME

32 ans - Pâtissière



Fabien ROQUAIN

48 ans - Garagiste



Jean Philippe CREPON

52 ans - Exploitant Agricole



Séverine TOUTAIN

45 ans - Assistant Qualité dans l'industrie agroalimentaire

VIE MUNICIPALE

LE BUDGET MUNICIPAL

Chaque année, la mairie doit déterminer son budget : prévoir les recettes et les dépenses.

Les recettes proviennent d'origines différentes : les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les emprunts et les revenus divers.

Les dépenses sont classées par catégories : les charges courantes de fonctionnement, les investissements et les remboursements d'emprunts.

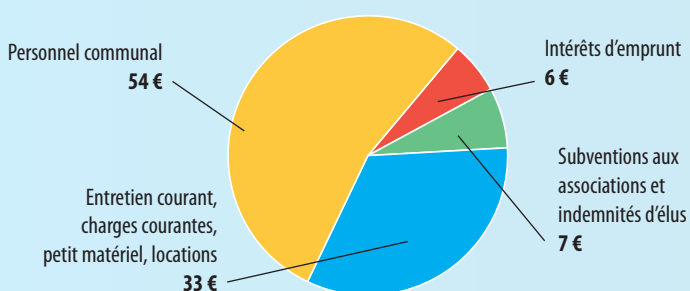
Budget principal voté pour 2020 :

Fonctionnement	2 463 821 €
Investissement	1 212 287 €

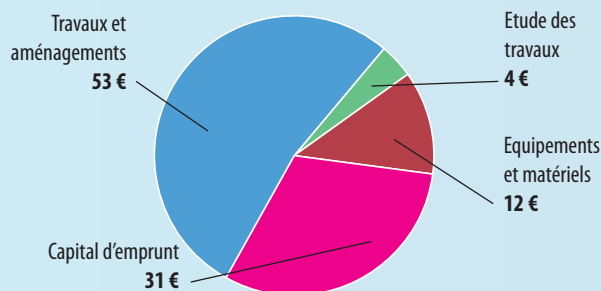
Les taux des taxes locales pour 2020 sont :

Taxes foncières	Taux 2020
Foncier bâti	18.54%
Foncier non bâti	30.68%

Montant voté en fonctionnement (pour 100 €)



Montant voté en investissement (pour 100 €)



PLUSIEURS CHANTIERS DE RÉNOVATION DE LA VOIRIE RÉALISÉS

Des travaux de rénovation de la voirie communale ont eu lieu au cours de l'été. D'autres auront lieu pendant l'automne. « Ce sont des opérations qui représentent un coût pour 2020 de près de 76 000 € », explique Philippe Lecourt, adjoint au maire en charge de la voirie, des bâtiments communaux, de l'urbanisme et de l'assainissement.

L'élue détaille les travaux qui ont été réalisés. « Un trottoir a été créé dans la rue du Québec et une partie de la chaussée a été reprise. Des travaux ont également eu lieu sur le chemin du Grand Baigneux. Ils ont concerné le reprofilage de la route. Un bicouche sera ensuite posé au cours de l'automne. Les mêmes opérations ont été réalisées et se poursuivront cet automne sur la VC101 dite route du Chalan et sur le

chemin de la Blancherie (VC208). Enfin, le chemin de la Croix-Chevalier sera réalisé pendant l'automne ».

D'autres travaux de voirie seront nécessaires sur la commune au cours des prochains mois. « Nous allons faire le point et prévoir un programme d'interventions sur plusieurs années. Le but de la municipalité est de faire bien et pour longtemps », conclut Philippe Lecourt.

ASSOCIATIONS

L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE REPREND SOUS CONDITIONS

Les associations de la commune sont fortement impactées par la crise sanitaire du coronavirus. La mairie est néanmoins aux côtés de tous les bénévoles cosméens pour les aider à reprendre leurs activités.

D'ailleurs, le 1^{er} septembre dernier, le maire, Philippe Richard, et Mathieu Launay, conseiller municipal délégué à la vie associative, ont convié les différents responsables d'associations et de clubs sportifs à une réunion pour leur indiquer le protocole sanitaire adapté au cas par cas et à respecter pour une reprise dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

DES RÈGLES GÉNÉRALES

« Pour établir ces différents protocoles sanitaires, nous nous sommes calqués sur les directives préfectorales et nous les avons adaptées en fonction de la configuration de nos locaux », explique le maire.

Aussi, « toutes les associations vont pouvoir reprendre à conditions de respecter les gestes barrières et d'appliquer le protocole qui correspond à leur activité », ajoute Mathieu Launay.

Les principes généraux sont toutefois les suivants. Chaque adhérent ou licencié devra ainsi se laver les mains, ne pas prêter ses effets personnels, ne pas partager sa bouteille d'eau, porter un masque pendant les activités culturelles ou de loisirs. Le masque est également obligatoire pour entrer dans le gymnase mais pas pendant la pratique de l'activité sportive.

UN RÉFÉRENT PAR ASSOCIATION

De leur côté, les responsables d'associations et de clubs ont été invités à nommer un référent Covid. Ce dernier tiendra à jour, une fiche de présence à transmettre si un adhérent ou un licencié est testé positif au coronavirus. Il faudra alors communiquer cette liste au maire et prévenir les autres adhérents pour la chaîne des cas contacts.

Au gymnase, les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les sanitaires sont toutefois accessibles. Dans chaque salle communale, un sens de circulation a été mis en place. Du gel hydroalcoolique doit impérativement être mis à disposition.

Dans l'ensemble des locaux, le matériel commun doit être nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation.

ANIMATIONS SOUMISES À AUTORISATION

L'organisation de réunions et d'assemblées générales est à nouveau possible. Il convient toutefois de transmettre à la mairie le nombre de personnes qui participeront afin que les services puissent mettre à disposition la salle adéquate. Enfin, les bénévoles qui souhaitent organiser une animation ou une manifestation doivent obligatoirement solliciter l'autorisation de la préfecture de la Sarthe.

ÉCOLES

RENTÉE SEREINE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1^{er} septembre dernier. Une rentrée marquée par la persistance de l'épidémie de coronavirus. Néanmoins, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact négatif sur la reprise des cours. Des protocoles sanitaires précis ont été mis en place afin de garantir la sécurité des élèves, des enseignants et des différents personnels.

A l'école maternelle Joël Sadeler, 78 petits sont inscrits. Ils sont répartis dans quatre classes. Dans cet établissement, on notera l'arrivée de deux nouvelles enseignantes. Il s'agit de Delphine Laude qui s'occupe de la classe de toute petite section et de Jennifer Renouvel qui se charge de la classe de petite et moyenne section.

Du côté de l'école élémentaire Claude Bouchard, ce sont 126 enfants qui sont répartis en cinq classes : une classe de CP, une classe de CE1, une classe de CE2-CM1, une classe de CM1-CM2 et une classe de CM2.

Deux enfants supplémentaires seront accueillis après les vacances de la Toussaint. Ce qui portera l'effectif total de l'école élémentaire Claude

Bouchard à 128 élèves.

De nombreux élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire déjeunent au restaurant scolaire. Chaque jour, ce sont plus de 150 repas qui sont servis. Afin de respecter les consignes sanitaires, le service est décalé. La ligne de self est fermée jusqu'à nouvel ordre et les plateaux sont apportés par les agents à la table des enfants.

Il convient également de noter que la rentrée s'est bien déroulée au collège Véron-de-Forbonnais et à l'ITEP Pro Le Jallu. Au collège, 189 élèves sont accueillis chaque jour. Ils sont répartis dans deux classes de 6^e, deux classes de 5^e, deux classes de 4^e, deux classes de 3^e et une classe Ulis. A l'ITEP Pro Le Jallu, 23 jeunes sont actuellement accueillis.



ACTUALITÉS

AVOIR 100 ANS À ST COSME



A Saint Cosme en Vairais, samedi 4 septembre, s'est déroulée une sympathique réunion organisée par

ses proches en l'honneur de Monsieur Lecossier. A l'occasion de ses 100 ans, sa famille et ses amis se sont retrouvés autour de lui. Monsieur le Maire Philippe Richard et Marie-Pierre Chaumier, première adjointe, conviés à se joindre à eux, ont porté un toast d'heureux anniversaire à Monsieur Lecossier et ont souhaité à tous une agréable journée.

En début d'année, le 15 février, c'est Madame Poty qui fêtait son centenaire et qui, malheureusement, nous a quittés depuis.



AGENDA

SEPTEMBRE

- Du lundi 14 au dimanche 27 : Expositions du Centre Culturel et du Patrimoine du Vairais Complexe Atlantis - Entrée libre, ouverte à tous
- Le dimanche 20 : Journées Européennes du Patrimoine
- Le samedi 26 : Course cycliste organisée par la patriote de Bonnétable. Départ et arrivée rue des Ecoles

OCTOBRE

- Le Dimanche 4 : Marche dynamique organisée par le Club des Chemins de Vair

NOVEMBRE

- Le Dimanche 8 : Marche dynamique organisée par le Club des Chemins de Vair
- Le Samedi 14 : Loto de l'ASC - Complexe Atlantis
- Le vendredi 20 : Soirée cabaret du Centre Culturel - Complexe Atlantis

DÉCEMBRE

- Le samedi 12 décembre : Repas de la Saint Barbe - JSP - Complexe Atlantis
- Le Samedi 19 : Marche de nuit organisée par le Club des Chemins de Vair

Le Petit Cosméen

Directeur de la Publication : Philippe Richard
Maire de Saint Cosme en Vairais
53 bis, rue nationale - 72110 St Cosme en Vairais
Tél. 02 43 97 55 44

Site internet : www.mairiestcosmeenvairais.fr
Mairie Saint Cosme en Vairais

Conception et impression :
Imprimerie CRES - Bonnétable
Crédits photos : ville de Saint Cosme en Vairais